

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours de mon collègue sur cette question capitale. Compte tenu des directives que le gouvernement a données à la Société canadienne des postes, le député a-t-il l'impression qu'on veut supprimer peu à peu le service postal en fermant les bureaux de postes des petites collectivités rurales et des banlieues? Ce sont des endroits où bon nombre d'entre nous peuvent rencontrer une partie de leurs électeurs, puisque plusieurs habitants des petites localités vont faire un tour à leur bureau de poste entre 10 h 30 et 11 heures. Est-il d'avis que la Société canadienne des postes veut, sur l'ordre du gouvernement fédéral, en somme, se départir graduellement des services postaux tels qu'ils existent actuellement?

M. Langdon: Monsieur le Président, la détérioration du service postal qu'on peut déjà constater dans les parties rurales de ma circonscription nous porte certainement à craindre pour l'avenir la situation que mon collègue a mentionnée. Il faut admettre que Postes Canada ne considère plus comme une priorité de desservir les petites localités et les régions rurales du Canada. La preuve en est; je crois, que cette société réduit le service postal sur les itinéraires ruraux. Je crois qu'elle envisage très sérieusement de fermer les bureaux de poste de petites localités de ma circonscription.

● (1120)

Des rumeurs en ce sens vont certes bon train pour ce qui est du bureau de poste de La Salle, par exemple, qui est une petite localité de ma circonscription, où on devra désormais aller chercher son courrier chez des prétendus dépanneurs ou des pharmacies qui, dans le cas de La Salle, sont situés à sept ou huit milles du centre-ville. Le bureau de poste se trouve en plein cœur de cette vieille localité francophone. Les signes sont donc là, même si j'espère que le gouvernement va exercer des pressions telles sur Postes Canada qu'il sera tout simplement remplacé par un nouveau gouvernement qui veillera à ce que Postes Canada revienne à son engagement original envers nos localités rurales et envers les Canadiens de toutes les régions rurales du pays.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre ordonne:

Que, lorsque le projet de loi C-86, prévoyant la reprise et le maintien des services postaux, aura reçu la deuxième lecture aujourd'hui, il soit renvoyé à un Comité plénier;

Que le débat sur la motion d'ajournement d'aujourd'hui, conformément à l'article 66 du Règlement, soit suspendu; et

Que l'heure ordinaire d'ajournement quotidien soit suspendue et que la Chambre poursuive l'étude dudit projet de loi.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre présente sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, des discussions ont effectivement eu lieu et le ministre du Travail (M. Cadieux) nous a laissé entendre très clairement que les amendements proposés par le porte-parole du

Maintien des services postaux—Loi

Nouveau parti démocratique sur les questions de travail sont à l'étude, qu'il est tout au moins disposé à les évaluer et qu'il ré pondra en temps voulu, par l'affirmative nous l'espérons. Nous croyons donc qu'il est important d'en arriver à discuter des moyens d'améliorer cette mesure législative et cette ordonnance spéciale, de manière à faciliter le débat.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, comme j'en ai fait mention hier, nous étions alors prêts à passer à l'étude en comité parce qu'il nous semblait qu'il serait désormais plus facile de faire valoir notre point de vue en proposant des amendements. Nous avons également discuté avec le ministre du Travail (M. Cadieux) qui s'est montré ouvert et semble réceptif à certains de nos amendements. A cet égard, nous sommes donc tout à fait disposés à consentir à cette ordonnance et je le dis au nom de mon parti.

M. le vice-président: Les députés consentent-ils à l'unanimité à cette l'ordonnance?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Il restait deux minutes à la période de questions et commentaires du discours du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Le débat se poursuit.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens également à participer au débat sur le projet de loi C-86, qui tend à prévoir la reprise et le maintien des services postaux. Je rappelle à la Chambre que lorsque ce projet de loi a été déposé les services postaux étaient assurés et on livrait du courrier. Il y a eu effectivement une série de grèves tournantes, qui ont été suivies d'une série de lock-outs décrétés par Postes Canada, même si cette société aime à laisser entendre qu'il s'agit essentiellement d'un problème d'horaires de travail. Il ne régnait pas de situation d'urgence lorsqu'on a présenté le projet de loi, aucun secteur du pays ne le réclamait à cor et à cri. En fait, beaucoup de groupes qui passeraient normalement pour hostiles à la Société des postes et au SPC recommandaient plutôt de laisser les choses suivre leur cours.

Or le gouvernement actuel, pour certaines raisons obscures dont nous avons cependant une petite idée, a décidé de présenter la mesure à l'étude. Il a décidé de faire jouer tout le poids de sa majorité pour réaliser la phase 2 de son plan global pour Postes Canada. A la phase 1, il s'agissait bien sûr de démanteler un système, qui était loin d'être parfait, au lieu de le régénérer, et d'imposer aux travailleurs grâce à la mesure à l'étude une convention collective compatible avec le plan d'entreprise, lequel va d'ailleurs entraîner véritablement une détérioration accrue des services postaux.

Dans mon intervention de ce matin, je veux donner quelques exemples de cette nouvelle efficacité, de cette nouvelle qualité de service que Postes Canada tâche de fournir aux Canadiens. Comme la connaissance immédiate que j'ai de la question tourne surtout autour de ma circonscription, je vais parler de problèmes locaux.